

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 Juillet 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de La Gacilly, sous la présidence de Delphine BOULANGER, Première Adjointe au Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2023

Présents : 17
Absents : 12
Votants : 24

**Présents :** MM. Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Youenn COMBOT, Soazig GUÉRIN.

**Absents :** Jacques ROCHER (donne pouvoir à Philippe NOGET), Sophie NICOLE (donne pouvoir à Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX), Solange THOMAS-RUBEAUX, Pierrick LELIEVRE (donne pouvoir à Olivier ATHIMON), Chantal THERENE-NAEL, Christine RICHARD, Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Sylvie ROLLO), Frédéric GLON (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Karine BRANCHE, Sonia GUIMARD, Hélène MAGRÉ (donne pouvoir à Soazig GUÉRIN), Mallory CANCOUET (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL).

Marie FLAGEUL a été élue secrétaire de séance.

---

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

---

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Marie Flageul secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2023**

---

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 Mai 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 Mai 2023.

---

**ORDRE DU JOUR :**

Compte-rendu des décisions du Maire

1. Projets Structurants – Attribution du marché public de travaux portant sur l'aménagement du quartier de l'Aff en un écoquartier  
Rapporteur : Philippe NOGET
2. Projets Structurants – Attribution de la mission de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre du marché public de travaux portant sur l'écoquartier de l'Aff  
Rapporteur : Philippe NOGET
3. Projets Structurants – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de contrôle technique et de coordination SPS pour les bâtiments communaux La Fabrique et la Capitainerie  
Rapporteur : Philippe NOGET
4. Projets Structurants – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d'études géotechniques pour les bâtiments communaux La Fabrique et La Capitainerie  
Rapporteur : Philippe NOGET
5. Projets Structurants – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur l'aménagement des aires de camping-cars sur le territoire de La Gacilly et de Glénac  
Rapporteur : Philippe NOGET
6. Travaux – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur le diagnostic sanitaire et énergétique avant travaux dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
7. Travaux – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d'études géotechniques dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
8. Travaux – Conventions avec Morbihan Energies pour les travaux liés au Lotissement Le Héron – Tranche 2  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
9. Bâtiments – Marché public de travaux portant sur la réhabilitation de la Maison bleue – Présentation d'avenants  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
10. Commande publique – Marché public de travaux portant sur l'aménagement de la rue de l'Oust – Avenant N° 1 et 2  
Rapporteur : Nicolas PIROT
11. Commande publique – Marché public de travaux portant sur la création et l'extension du réseau d'assainissement sur les secteurs de La Chaussée, Le Passage et Le Plante à Glénac – Avenant N° 1  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
12. Commande publique – Lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur la sécurisation des bâtiments communaux  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL

13. Affaires Foncières – Avis de principe sur la rétrocession à titre gratuit des parcelles cadastrées N° 061 AM 170, 171, 312, 313 et 314 sises la rue des Ajoncs d’Or à La Gacilly appartenant à ACTION LOGEMENT  
Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN
14. Affaires Foncières – Cession de la parcelle cadastrée N° 061 AM 889 à Monsieur Jean-François DESLANDES sise Graslia à La Gacilly  
Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN
15. Affaires foncières – Convention de servitude entre ENEDIS et la commune – Parcelle N° 061 AL 440 sise le domaine de La Glauzic à La Gacilly  
Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN
16. Affaires foncières – Cession de la parcelle cadastrée N° 038 ZH 342 à Monsieur Gérard CORDUAN sise impasse du clos de l’étang à La Chapelle-Gaceline  
Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN
17. Avis sur la demande de retrait de la commune de Saint-Gravé du Syndicat Mixte de l’Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l’Oust  
Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN
18. Suppression de la régie « Argent de poche »  
Rapporteur : Marie FLAGEUL
19. Règlement des cimetières  
Rapporteur : Jean-Yvon CASTEL
20. ADMR – Subvention de fonctionnement 2023  
Rapporteur : Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX
21. Mise à jour du tableau des effectifs  
Rapporteur : Delphine BOULANGER

---

### **Compte-rendu des décisions du Maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s’agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions sont envoyées en pièces annexes.

<b>1. Projets Structurants – Attribution du marché public de travaux portant sur l’aménagement du quartier de l’Aff en un écoquartier</b>
---

Rapporteur : Philippe NOGET

En mai dernier, il a été validé le lancement d’une procédure de passation d’un marché public de travaux portant sur le réaménagement urbain du secteur de l’Aff en un écoquartier.

Pour rappel, le cabinet d'études URBAE a estimé le montant du marché public à 3 329 495,00 € HT. L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 23 mai 2023 dans le Ouest-France (56).

Ce marché a été mis en ligne le 18 mai 2023, pour une remise des offres fixée au vendredi 23 juin, à 17h00.

Il s'agit d'un marché public de travaux alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : Terrassement - Réseau EP - Voirie - Revêtement
- Lot 2 : Aménagements paysagers et Mobilier

17 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). 6 ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mardi 11 juillet 2023 et, en se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres ont émis le souhait de retenir :

- Pour le lot 1, l'entreprise COLAS, qui obtient la note de 98.80/100, pour un montant de 2 669 771,38 € HT
- Pour le lot 2, l'entreprise ID VERDE, qui obtient la note de 94.96/100, pour un montant de 412 574,08 € HT

Cette attribution porte donc le montant global du marché public de travaux à 3 082 345,46 € HT.

Il est proposé de valider l'avis émis par la CAO.

## **VOTE : 21 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

### **2. Projets Structurants – Attribution de la mission de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre du marché public de travaux portant sur l'écoquartier de l'Aff**

Rapporteur : Philippe NOGET

En mai dernier, il a été validé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur le réaménagement urbain du secteur de l'Aff en un écoquartier.

De ce fait, un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) doit être mandaté. Cette consultation simplifiée porte sur une mission CT / SPS de niveau III ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise ainsi que sur la présentation d'un devis.

Elle été mise en ligne le 29 juin 2023, pour une remise des offres fixée au mardi 11 juin 2023, à 14h00.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié de manière dématérialisée, sur le site d'annonces légales « Medialex », le 29 juin 2023.

6 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mardi 11 juillet 2023 et en se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres de la CAO ont émis le souhait de SOCOTEC pour un montant de 4 430 € HT.

Il est proposé de valider l'avis émis par la CAO.

## **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Projets Structurants – Lancement d’une procédure de passation d’un marché public de services portant sur la mission de contrôle technique et de coordination SPS pour les bâtiments communaux La Fabrique et la Capitainerie**

Rapporteur : Philippe NOGET

Pour rappel, il a été attribué la mission d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage (AMO) portant sur la réhabilitation de la Fabrique à ATELIER LOYER et celle de maitrise d’œuvre portant sur la réhabilitation de la Capitainerie à PRN ARCHITECTES.

Dans le cadre de ces deux marchés publics, il convient de mandater un bureau de contrôle ainsi qu’un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS). En effet, avant toute démolition, un diagnostic technique portant sur un repérage amiante avant travaux est nécessaire.

Cette consultation simplifiée relève donc d’une mission CT / SPS de niveau III ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l’entreprise ainsi que sur la présentation d’un devis.

Il est donc demandé de valider la passation d’une consultation simplifiée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**4. Projets Structurants – Lancement d’une procédure de passation d’un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d’études géotechniques pour les bâtiments communaux La Fabrique et la Capitainerie**

Rapporteur : Philippe NOGET

Pour rappel, il a été attribué la mission d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage (AMO) portant sur la réhabilitation de la Fabrique à ATELIER LOYER et celle de maitrise d’œuvre portant sur la réhabilitation de la Capitainerie à PRN ARCHITECTES.

Dans le cadre de ces deux marchés publics, il convient de mandater, d’une part, un géomètre ainsi qu’un bureau d’études géotechniques avec sondage pour le bâtiment La Fabrique et, d’autre part, un bureau d’études géotechniques avec sondage pour reconnaissance de fondations pour la Capitainerie.

Ces consultations simplifiées portent donc sur une mission de géomètre et d’études géotechniques ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l’entreprise ainsi que sur la présentation d’un devis.

Il est donc demandé de valider la passation de ces deux consultations simplifiées, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**5. Projets Structurants – Lancement d’une procédure de passation d’un marché public de travaux portant sur l’aménagement des aires de camping-cars sur le territoire de La Gacilly et de Glénac**

Rapporteur : Philippe NOGET

Pour rappel, la commune doit aménager des aires de camping-cars afin de régulariser la situation actuelle. En effet, sur La Gacilly, les camping-cars stationnent en zone naturelle inondable. A Glénac, aucune aire n’est aménagée, et les camping-cars stationnent sur une zone naturelle protégée, et inondable (cf. sous le cimetièrè).

Le souhait de la commune est donc d’améliorer l’accueil des touristes itinérants.

Les travaux du Comité technique du Plan local d’Urbanisme (PLU) ont permis de s’accorder sur deux terrains, de la façon suivante :

- Une portion de la parcelle n°61 AM 881 à La Gacilly :



- Une portion de la parcelle n°64 ZI 87 à Glénac :



La commune a déjà été approchée par un réseau de camping-cars, CAMPING-CAR PARK, qui a produit les esquisses d'aménagements suivantes :

- La Gacilly :



- Glénac :



Afin d'avancer sur ces hypothèses d'aménagement, il est demandé de valider le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur l'aménagement des aires de camping-cars sur le territoire de La Gacilly et de Glénac.

Il conviendra de porter une réflexion globale quant à l'aménagement de ces deux aires, notamment en termes de portage et de réalisation du projet.

**CE POINT EST AJOURNÉ ET FERA L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION LORS DE LA PROCHAINE COMMISSION « PROJETS STRUCTURANTS ».**

**6. Travaux – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur le diagnostic sanitaire et énergétique avant travaux dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac, il convient de mandater un bureau de contrôle technique ainsi qu'un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS).

En effet, avant toute démolition, un dossier de diagnostic technique est nécessaire. Celui-ci comprendra, outre le repérage amiante avant travaux, un audit énergétique de la salle de sport, avant que celle-ci ne soit rénovée.

Ces deux consultations simplifiées relèvent donc d'un bureau de contrôle et d'une mission CT / SPS de niveau III ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise ainsi que sur la présentation d'un devis.

Il est donc demandé de valider la passation de ces deux consultations simplifiées, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

## **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7. Travaux – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services portant sur la mission de relevés topographiques et d'études géotechniques dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Pour rappel, il a été attribué la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la salle de sport et des vestiaires de football de Glénac au cabinet d'architecture GORY ET ASSOCIES.

Avant tous travaux, il convient de mandater un géomètre pour établir le relevé topographique du secteur, et un bureau d'études géotechniques avant la démolition des vestiaires de football.

Ces deux consultations simplifiées relèvent donc d'une mission de géomètre et d'études géotechniques ; le jugement des offres étant basé sur les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise ainsi que sur la présentation d'un devis.

Il est donc demandé de valider la passation de ces deux consultations simplifiées, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

## **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **8. Travaux – Conventions avec Morbihan Energies pour les travaux liés au Lotissement Le Héron – Tranche 2**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Dans le cadre des travaux de la tranche 2 du Lotissement du Héron, différentes réunions ont été dernièrement programmées ces dernières semaines et Morbihan Energies a transmis ses études relatives aux travaux de réseau électrique, l'éclairage public et les télécoms.

Les conventions de réalisation de ces programmes avec l'engagement de contributions communales sont présentées ci-après :

- Travaux de réseau électrique pour un montant de 21 850 € HT avec la participation à 100% de la commune



- Travaux d'extension de l'éclairage public pour un montant de 4 720 € HT avec la contribution de Morbihan Energies pour 1 416 € (soit 30% du coût HT), la participation de la commune étant de 3 304 €
- Travaux de réseaux télécom pour un montant de 16 900 € avec totalité du financement par la commune

Il est demandé d'émettre votre avis sur le montant total de la contribution évalué à 42 054 € de la commune liée à la réalisation de ces travaux du lotissement du Héron.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 9. Bâtiments – Marché public de travaux portant sur la réhabilitation de la Maison bleue – Présentation d'avenants

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Dans le cadre des travaux portant sur la réhabilitation de la Maison bleue, deux avenants ont été présentés par le maître d'œuvre LA FABRIK D'ARCHITECTURES, au maître d'ouvrage :

- Lot n°4 « Ravalement-enduits » - BLANDIN FACADES : Avenant négatif n°1 de – 348.82 € HT pour la modification de l'aspect des joints en pierre et des enduits supplémentaires.
- Lot n°3 « Gros œuvre » - LE CHENE CONSTRUCTIONS : Avenant positif n°2 de 7 055.10 € HT portant sur des travaux supplémentaires d'enrobé et la préparation et la réfection du muret démolé avec reprise d'arases.

Le montant du lot n°4 passe donc de 57 484,68 € HT à 57 135,86 € HT.

Le montant du lot n°3 passe donc de 75 7348,30 € HT à 82 403,40 € HT.

Le nouveau montant global du marché public de travaux s'élève ainsi à 424 151,62 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mardi 11 avril 2023 et il est demandé de valider l'avis émis par la CAO.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 10. Commande publique – Marché public de travaux portant sur l'aménagement de la rue de l'Oust – Avenants N° 1 et 2

Rapporteur : Nicolas PIROT

Lors du Conseil municipal du mois de mai 2023, il a été attribué le marché public de travaux portant sur l'aménagement de la rue de l'Oust à Glénac, à l'entreprise COLAS France, pour un montant de 182 458,00 € HT.

À la suite des réunions de chantier, le Maître d'œuvre Eric FERRE (entreprise 2LM) a présenté les deux avenants suivants :

- Avenant positif N° 1 de 21 090,00 € HT pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrochements.
- Avenant négatif N° 2 de – 27 959,30 € HT portant sur la suppression du plateau qui devait être créé.

Ces avenants portent donc le montant total du marché public à 175 588,70 € HT.

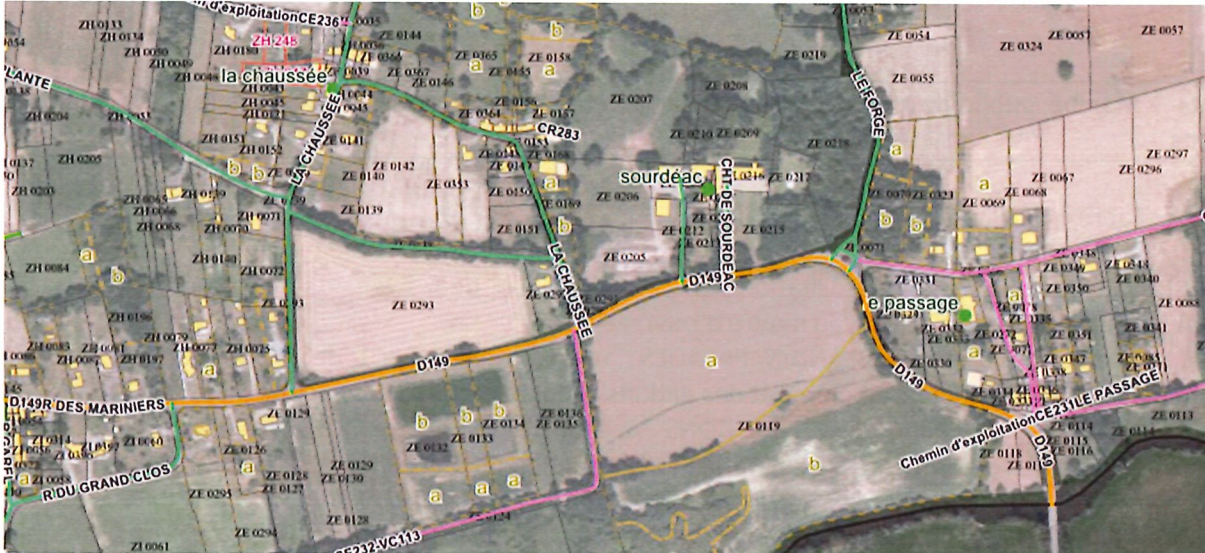
La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mardi 11 avril 2023 et il est demandé de valider l'avis émis par la CAO.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. Commande publique – Marché public de travaux portant sur la création et l’extension du réseau d’assainissement sur les secteurs de La Chaussée, Le Passage et La Plante à Glénac – Avenant N° 1**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Dans le cadre du marché public de travaux portant sur la création et l’extension du réseau d’assainissement collectif 2023, l’entreprise TPC OUEST réalise les travaux de la tranche ferme ; tranche allant des lagunes de Glénac au lieu-dit Le Passage



Lors des réunions de chantier, le cabinet SBEA, maître d’œuvre en matière d’assainissement collectif, a présenté l’avenant suivant :

- ENTREPRISE TPC OUEST : avenant positif n°1 de 6 600.00 € HT portant sur la réalisation d’une bicouche sur la RD 149.

La Commission d’Appel d’Offres (CAO) s’est réunie le mardi 11 avril 2023 et il est demandé de valider l’avis émis par la CAO.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**12. Commande Publique – Lancement d’une mission d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage portant sur la sécurisation des bâtiments communaux**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

L’ensemble du patrimoine immobilier de la commune fait l’objet d’une attention particulière en matière de protection. A cet effet, il est prévu que la commune se fasse accompagner par un Assistant à Maitrise d’Ouvrage (AMO) pour retenir la solution la plus optimale, eu égard aux 90 bâtiments communaux référencés.

Les réflexions porteront donc sur la sécurisation des bâtiments, par la vidéoprotection, l’installation de systèmes d’alarmes ainsi que par la mise en place d’un organigramme des clés.

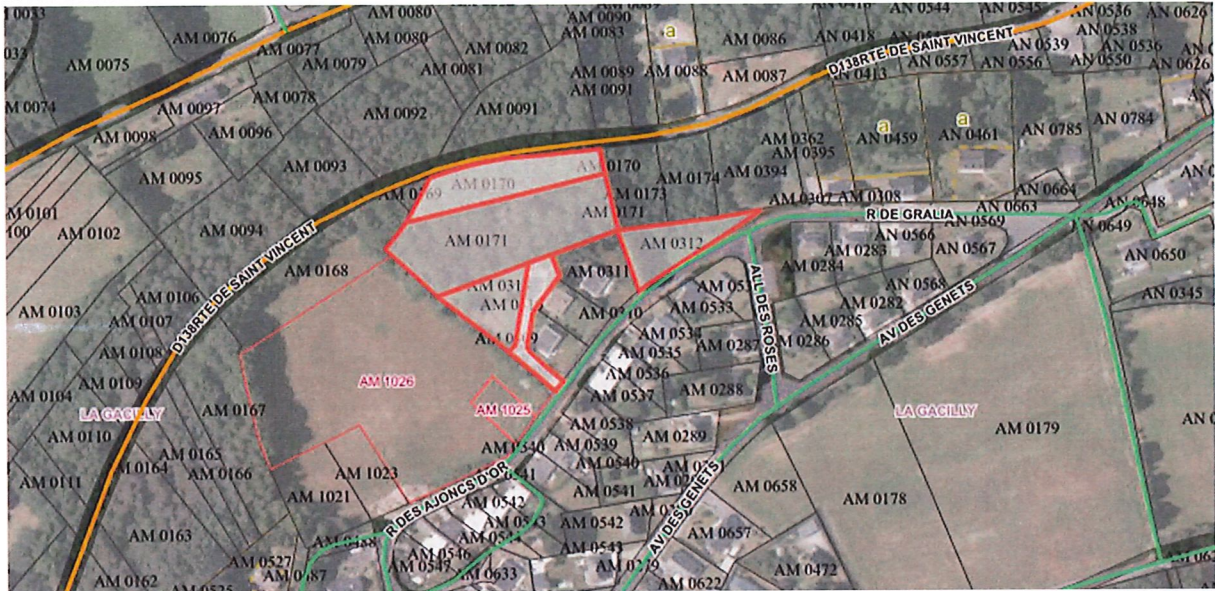
Il est donc demandé de valider le lancement d’une mission d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage portant sur la sécurisation des bâtiments communaux, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

## 13. Affaires Foncières – Avis de principe sur la rétrocession à titre gratuit des parcelles cadastrées N° 061 AM 170, 171, 312, 313 et 314 sises la rue des Ajoncs d’Or à La Gacilly appartenant à ACTION LOGEMENT

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

En date du 20 juin 2023, le service urbanisme a été contacté par ATREALIS RESIDENCES pour la cession, à titre gratuit, des parcelles cadastrées N° 061 AM 170, 171, 312, 313 et 314 sises la rue des Ajoncs d’Or à La Gacilly, et appartenant à ACTION LOGEMENT.



Commune - Adresse	Complément d'adresse	Réf. Cadastre	Superficie en m <sup>2</sup>	Nature du foncier
LA GACILLY (56200)	Grolia - Route de Saint-Vincent	AM 170	1 656	N (zone naturelle) : OUI
	Grolia - Route de Saint-Vincent	AM 171	3 735	N (zone naturelle) : OUI
	Les Landes de la Roche Piq - Rue des Ajoncs d'Or	AM 312	1 150	N (zone naturelle) : OUI
	Les Landes de la Roche Piq - Rue des Ajoncs d'Or	AM 313	736	UB (zone d'extension urbaine à vocation d'habitat) : OUI
	Les Landes de la Roche Piq - Rue des Ajoncs d'Or	AM 314	983	N (zone naturelle) : OUI
			<b>8 260</b>	

À titre d’information, la Société ATREALIS RESIDENCES n’exerce plus aucune activité et est donc destinée, selon la volonté de son actionnaire, le Groupe Action Logement, à être liquidée prochainement. Préalablement à cette dissolution, elle doit procéder à la cession de tous ses actifs, dont les délaissés et parties communes des anciens lotissements qu’elle a pu réaliser par le passé.

Il est donc demandé de valider ladite cession afin d’établir l’acte notarié par devant l’office notarial de Maître LE FLOCH.

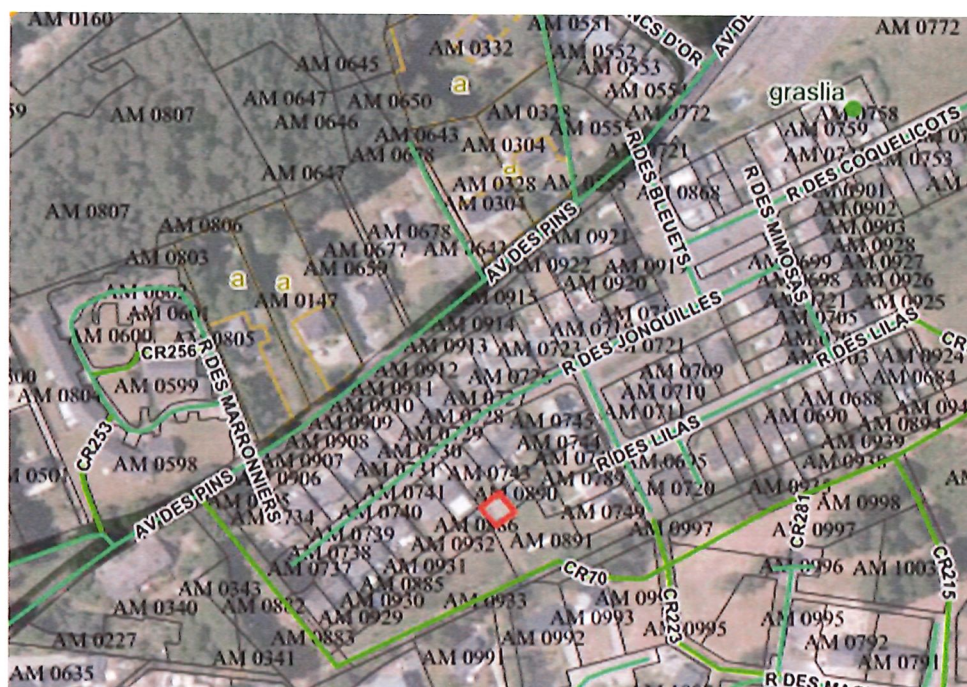
**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

## 14. Affaires Foncières – Cession de la parcelle cadastrée N° 061 AM 889 à Monsieur Jean-François DESLANDES sise Grasia à La Gacilly

Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN

En 2009, le Conseil municipal a pris une délibération portant sur la cession des terrains à Graslia, au prix de 7,50 € / m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des acquéreurs.

En avril 2023, le service urbanisme a été sollicité par l'office notarial de Maître LE FLOCH au sujet de la cession de la parcelle cadastrée N° 061 AM 853, d'une surface de 78 m<sup>2</sup>, au profit de M. DESLANDES Jean-François.



Le numéro cadastral ayant été modifié entre 2009 et 2023, il convient d'acter une nouvelle fois cette cession.

Ainsi, M. DESLANDES Jean-François acquiert la parcelle cadastrée n°061 AM 889, anciennement n°061 AM 853 pour un prix net vendeur de 585,00 €.

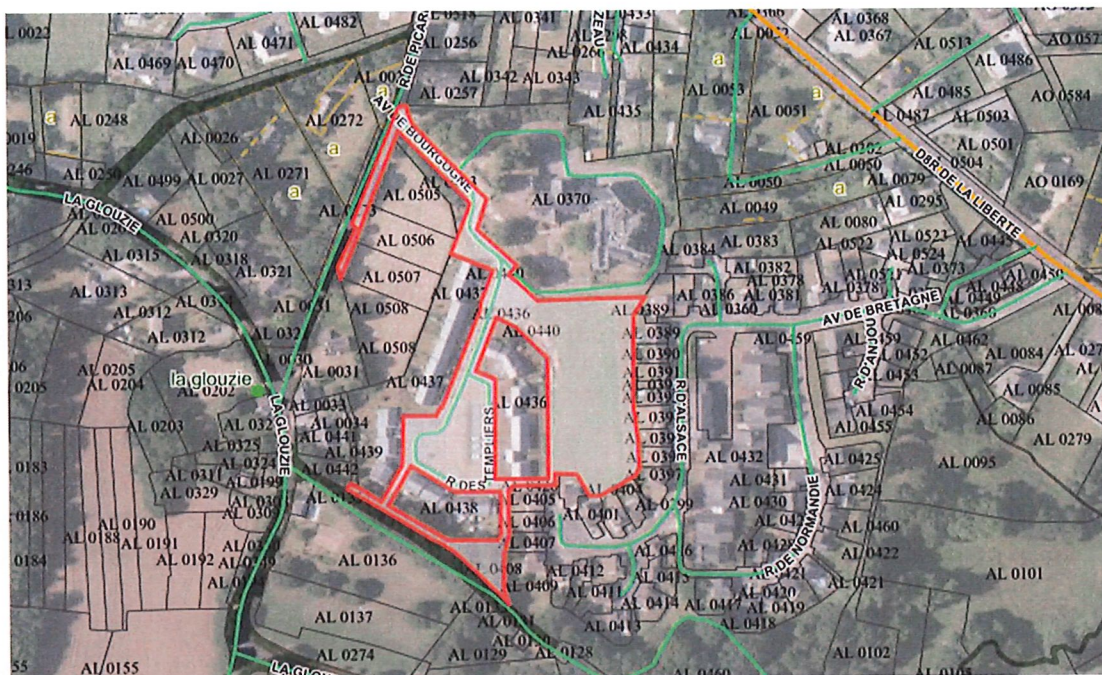
Il est donc demandé de valider ladite cession.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**15. Affaires foncières – Convention de servitude entre ENEDIS et la commune – Parcelle N° 061 AL 440 sise le domaine de la Glauzic à La Gacilly**

Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN

Le Conseil Municipal est informé qu'une convention de servitude a été signée entre ENEDIS et la Commune afin de permettre le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée n°061 AL 440 sise « Le Domaine de La Glauzic » à La Gacilly :



La convention n'a pas été enregistrée par le service de la publicité foncière.

Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation par devant l'étude de Maîtres Nicolas LE CORGUILLÉ et Emmanuel MOURA à Theix-Noyalo.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**16. Affaires foncières – Cession de la parcelle cadastrée N° 038 ZH 342 à Monsieur Gérard CORDUAN sise impasse du clos de l'étang à La Chapelle-Gaceline**

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

En date du 15 juin 2023, le service urbanisme a été contacté par M. Gérard CORDUAN, résidant au 7, impasse du clos de l'étang à La Chapelle-Gaceline, pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée n°038 ZH 342, d'une contenance de 76 m<sup>2</sup>, qui jouxte sa propriété.



Après vérifications, il s'avère que la parcelle ne relève pas des biens du domaine public communal. A cet effet, il a été décidé de céder la parcelle au prix de 1€/m<sup>2</sup> ; les frais d'acte et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Il est donc demandé de valider ladite cession pour un montant de 76 €.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 17. Avis sur la demande de retrait de la commune de Saint-Gravé du Syndicat Mixte de l'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust

Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN

La commune a été destinataire d'un courrier de la Mairie de Saint-Vincent-Sur-Oust relatif à la décision du comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust d'accepter le retrait de la commune de Saint-Gravé.

Il est rappelé que ce syndicat est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique formé en date du 17 Avril 2012 entre les communes de Glénac, Saint-Martin-Sur-Oust, Les Fougerêts, Saint-Gravé et la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Cette instance a pour objet la mise en œuvre de la politique d'interprétation du patrimoine et d'aménagement dans le cadre du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust.

À plusieurs reprises, la commune de Saint-Gravé a sollicité son retrait au regard de l'absence de travaux à engager sur son territoire, étant précisé qu'il n'y a aucune conséquence pour le fonctionnement ultérieur de ce Syndicat.

Il est proposé de statuer sur le retrait de la commune de Saint-Gravé à ce Syndicat.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 18. Suppression de la régie « Argent de Poche »

Rapporteur : Marie FLAGEUL

Chaque année, il est procédé à la mise en place de l'opération « Argent de Poche » qui consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, ces jeunes sont indemnisés en argent liquide. Le budget prévisionnel de cette action est de 1 500 € avec le recours à la régie d'avance afin d'en permettre le versement.

Il est proposé une modification du versement des indemnités qui serait dorénavant réalisé uniquement par virement bancaire.

Cette disposition nécessite la suppression de la régie d'avance pour le paiement de ces missions avec prise d'effet de cette orientation à la date de ce 11 juillet 2023.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 19. Règlement des cimetières

Rapporteur : Jean-Yvon CASTEL

Il est rappelé que, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, aucune disposition d'uniformisation de la réglementation des cimetières sur les ex-trois communes n'avait été engagée.

En effet, ces règlements avaient été réalisés pour la Gacilly à la date du 24 Mai 2016, pour Glénac le 16 novembre 2015, et aucun règlement n'existait pour La Chapelle-Gaceline.

Il est donc proposé d'uniformiser la réglementation des 3 cimetières de notre territoire, annexé en pièce jointe.

Il devra faire l'objet d'un affichage sur le panneau d'entrée des trois Mairies et sera publié sur le site internet de la commune.

**CE POINT EST AJOURNÉ ET SERA PRÉSENTÉ LORS D'UN PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

## 20. ADMR – Subvention de fonctionnement 2023

Rapporteur : Catherine LE CHENE-COLLEAUX

L'Association d'Aide au Maintien à Domicile, créée en 1964, a pour objectif de prendre en charge la dépendance des personnes âgées du territoire. Elle porte un projet social fort au centre duquel se trouvent les bénéficiaires des services d'aides à domicile.

Créée par ses habitants, l'association locale ADMR de La Vallée De l'Aff exerce son activité sur 3 communes : Carentoir, La Gacilly, Cournon.

Historiquement, le poste de secrétariat de l'ADMR a été créé par la volonté des communes et est financé par ces dernières.

L'ADMR de La Vallée De l'Aff dispose de 29 emplois de proximité présents sur le terrain. Les salariés de l'association sont accompagnés dans la construction de leur parcours professionnel et le suivi des formations pour parfaire leur connaissance du métier d'aide à domicile.

De plus, afin de faire vivre l'association locale au quotidien, les 11 bénévoles s'impliquent selon leurs souhaits et leurs compétences permettant ainsi une proximité non négligeable avec les personnes aidées.

L'association locale ADMR de la Vallée de l'Aff, qui a une forte dimension humaine, aspire à permettre notamment aux habitants des communes, de continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et ce, indépendamment de leur fragilité, de leur dépendance ou de leur handicap.

En parallèle, l'association ADMR de La Vallée De l'Aff s'implique dans les actions de partenariat sur le territoire local afin de faciliter la coordination entre les services.

En 2022 sur le territoire de La Gacilly, 12 113 heures d'intervention ont été réalisées auprès de 103 personnes, 1 000 heures de plus qu'en 2021.

Dans le cadre du renouvellement de la convention annuelle, l'ADMR sollicite les 3 communes concernées par le fonctionnement de l'association et il est demandé une subvention à hauteur de 2,50 € par habitant soit, pour 4059 habitants, un montant de 10 147,50 €.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 21. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Il est présenté une mise à jour du tableau des effectifs suite à l'évolution des changements de situation administrative pour les deux agents communaux suivants :

- Un agent communal a été nommé Rédacteur au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : il est procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, étant précisé que le poste de rédacteur était déjà dans le tableau des effectifs
- Un agent communal a été nommé Agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : il est procédé à la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, étant précisé que le poste d'agent de maîtrise avait déjà été créé précédemment.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 22. Questions diverses

- Présentation de l'opération « Nature en Fête » qui se déroule du vendredi 6 au 8 Octobre prochain
- Information de Monsieur Eric VAUCELLE : penser à un plan de circulation quand le projet passe à poisson débutera et penser à laisser l'accès à la rue Hollersbach dans les 2 sens tant que les travaux ne sont pas terminés.
- Information de Monsieur Olivier ATHIMON : Est-il prévu de masquer les futurs travaux au bout du pont de façon esthétique. Réponse favorable de Monsieur Philippe NOGET
- Information de Madame Catherine LE CHENE COLLEAUX : rencontre de 4 personnes pour animer l'association TY MOZAIC avec le centre social de La Gacilly
- Information de Monsieur Youenn COMBOT : Pour les Panneaux lumineux, la maintenance va être prise en charge par les repreneurs de la société.

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,  
Jacques ROCHER



La secrétaire de séance,  
Marie FLAGEUL

